



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 04/05/2016	Séance du jeudi 28 avril 2016 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 28/04/2016 à 18h00 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 10/03/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Alain LORIGUET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 10 mars 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes

Finances

↳ R.1.1.1 - Adhésion du Grand Besançon à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent,
- se prononce favorablement sur l'adhésion du Grand Besançon au groupement de commandes permanent,
- autorise Monsieur Michel LOYAT à signer cette convention constitutive du groupement de commandes permanent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.1.2 - Subvention au projet MU GRAVITY des étudiants de l'ENSMM

Mme K. ROCHDI et MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € au projet MU GRAVITY porté par les étudiants de l'ENSMM.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.1.3 - Subvention à la Brassicomtoise Route des Brasseurs de Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association la Brassicomtoise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.1.4 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (avril 2016)

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par Habitat 25 et Grand Besançon Habitat pour un montant total de 2 731 408 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.1.5 - Pertes sur créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 5 193,48 € TTC au titre du Budget Principal,
- 50 480,52 € HT au titre du Budget annexe Déchets,
- 4 259,94 € TTC au titre du Budget annexe CRR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la rémunération afférente à l'emploi de chef du service culture tourisme sport qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.1.2.2 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents suite à une procédure de recrutement (SYBERT)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé de gestion administrative et marchés publics à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R.3.1 - Soutien financier à l'organisation des 10^{èmes} Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre du salon MICRONORA 2016

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur un soutien financier à la CCIR de Franche-Comté à hauteur de 2 000 € dans le cadre de l'organisation de la 10^{ème} édition des Rencontres Technologiques Européennes durant le salon MICRONORA 2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R.3.2 - ZAC des Marnières - Convention de participation d'urbanisme avec l'enseigne Mc Donald's MM. A. BLESSEMAILLE, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le projet de convention de participation d'urbanisme à intervenir avec la SPL Territoire 25 et la société Mc Donald's, dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de participation et tout acte relatif à celle-ci.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R.4.1 - Cité des plantes 2016 - Demande de subvention de la Société d'horticulture de Franche-Comté (SHFC) et des amis des jardins botaniques

Mme F. PRESSE et M. P. CONTOZ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du déroulement de l'édition 2016 de la Cité des plantes,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 600 € à la Société d'horticulture de Franche-Comté et des amis des jardins botaniques (SHFC) pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R.5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Subventions < 10 000 €

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 6 demandes de subvention pour un engagement prévisionnel total de 37 983 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R 6.1 - EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2016 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2020

Mmes C. BARTHELET et M. DONEY, et MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, B. GAVIGNET, C. LIME, M. LOYAT et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- valide la liste des opérations pour lesquelles un portage foncier est requis au titre de la tranche annuelle 2016 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016 - 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter pour le compte de la CAGB l'inscription de ces opérations au Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 28 avril 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 5.1, 6.1.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h05.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'au 1.2.2), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.5)

Etaient absents : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pierre CONTOZ

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : JP. MICHAUD, A. POULIN, P. CONTOZ

Mandataires : M. DONEY, F. PRESSE, D. HUOT



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 28 avril 2016

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	8
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 10 mars 2016	8
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	9
Finances	9
Rapport n°1.1.1 - Adhésion du Grand Besançon à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent	9
Rapport n°1.1.2 - Subvention au projet MU GRAVITY des étudiants de l'ENSMM	9
Rapport n°1.1.3 - Subvention à la Brassicomtoise Route des Brasseurs de Franche-Comté	9
Rapport n°1.1.4 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (avril 2016)	10
Rapport n°1.1.5 - Pertes sur créances irrécouvrables	10
Ressources humaines	10
Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI	10
Rapport n°1.2.2 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents suite à une procédure de recrutement (SYBERT)	10
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	11
Rapport n°3.1 - Soutien financier à l'organisation des 10 ^{es} Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre du salon Micronora 2016	11
Rapport n°3.2 - ZAC des Marnières - Convention de participation d'urbanisme avec l'enseigne Mc Donald's	11
Commission n°04 : Développement durable	12
Rapport n°4.1 - Cité des plantes 2016 - Demande de subvention de la Société d'horticulture de Franche-Comté (SHFC) et des amis des jardins botaniques	12
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	12
Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Subventions < 10 000 €	12
Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations	12
Rapport n°6.1 - EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2016 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2020	12

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 28 avril 2016

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h05.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 10 mars 2016

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et à tous. Vous aurez demain dans *L'Est Républicain* un petit point sur le développement de l'Est de Besançon, parce que certains de mes camarades du secteur disent que nous n'avons pas fait grand-chose sur l'Est de Besançon. On n'est jamais si bien servi que par ses amis. Vous verrez demain mais ils disent qu'il ne se passe rien à l'Est. Je rappelle tout ce que nous avons fait. Je vous le dis pour qu'après, vous ne me disiez pas : « Il ne nous en a pas parlé ». Nous avons fait le tram à l'Est (30 M€), les travaux de Thise, l'arrivée là-bas, la zone de Chaudfontaine sur laquelle nous venons d'installer des entreprises. De plus, nous avons corrigé l'erreur historique, imputable à ceux qui soufflent sur les braises, de raccrocher Devecey à l'Agglomération, qui est tellement mauvaise que tout le monde veut y venir. Il y aura donc demain un article là-dessus dans *L'Est Républicain* et je vais encore en prendre plein la tête.

Ce soir, sont excusés Jean-Paul MICHAUD (en vacances) et Pierre CONTOZ (motif professionnel). Anthony POULIN va arriver. Jean-Paul MICHAUD a donné son pouvoir à Martine DONEY, Pierre CONTOZ à Daniel HUOT et Anthony POULIN à Françoise PRESSE. Alain BLESSEMAILLE est malade, j'espère que ce n'est pas grave. Dominique SCHAUSS me représente ce soir à l'Université et Serge RUTKOWSKI s'est rompu le talon d'Achille, ce qui n'est pas terrible. Nous lui avons fait dire que ce n'était pas la peine qu'il se déplace. Il doit être aux urgences à l'hôpital, nous lui ferons passer un petit message demain pour avoir de ses nouvelles, car son accident est compliqué.

Nous avons eu la douleur de perdre Charles PERROT. Certains d'entre nous étaient présents à ses obsèques. Adjoint au Maire pendant longtemps, puis Maire de Vaire-Arcier depuis 2014, il travaillait beaucoup à l'Agglo, mais il était très discret. J'ai appris qu'il était ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts et ingénieur de techniques agricoles et d'agronomie, Directeur de l'ENIL (École Nationale d'Industrie Laitière) de Mamirolle, du lycée Granvelle de Dannemarie-sur-Crète, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole et Chevalier des Palmes Académiques. Malgré sa maladie, il continuait à venir aux réunions de l'Agglo. Vous me ferez penser à observer une minute de silence lors du prochain Conseil d'Agglo. Il était très discret, sérieux, combatif. Nous l'avions vu pour la dernière fois à Dannemarie-sur-Crète. Il était venu avec son appareil respiratoire lorsque nous avons fait la première réunion sur le PLUI (Plan Local Urbain Intercommunal).

De nombreuses personnes de l'Agglo y étaient.

Qui est volontaire pour être secrétaire de séance ? Alain LORIGUET, merci. Je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du 10 mars 2016. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté.

Finances

Rapport n°1.1.1 - Adhésion du Grand Besançon à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent

M. BAULIEU.- La quasi-totalité des communes y a adhéré, ainsi que de nombreuses instances. Vous avez la liste en page 14, au verso de la première page du rapport. Vous connaissez l'intérêt de ce type de groupement « chapeau ». C'est plus souple en termes d'utilisation pour dire « je rentre dans le groupement pour telle opération », « je ne rentre pas pour telle autre », etc. C'est rendu possible par un texte du 25 octobre 2015. Ce rapport décisionnel est important sur le plan de la pratique.

M. LE PRÉSIDENT.- Combien de communes ont déjà adhéré ?

M. BAULIEU.- Ce sont 51 communes, plus toute la liste des organisations, notamment la Ville et le CCAS de Besançon, l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) Les 2 Scènes.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne pense pas qu'il y ait des oppositions par rapport à cela. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Subvention au projet MU GRAVITY des étudiants de l'ENSMM

M. BAULIEU.- Les anciens de l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) comprendront mieux que moi. Une équipe d'étudiants a déposé un projet d'expérimentation en situation d'apesanteur dans le cadre d'un concours lancé par le Centre National d'Études Spatiales (CNES). Le projet bisontin fait partie des 3 seuls retenus par les chercheurs du CNES et sera mis en œuvre concrètement. Les candidatures étaient nombreuses. Le projet portant sur des questions d'horlogerie et de fonctionnement des mécanismes en conditions dégradées, il est susceptible de servir la recherche et le développement d'entreprises locales et d'avoir des retombées concrètes pour des sociétés grand bisontines. Pour toutes ces raisons, nous proposons d'apporter un concours financier de 1 500 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils ont de la chance. Ils vont faire un vol parabolique dans un Airbus. Je crois qu'au-delà des retombées, c'est surtout un soutien à l'une de nos deux grandes écoles d'ingénieurs à Besançon. J'imagine qu'il n'y a pas de souci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°1.1.3 - Subvention à la Brassicomtoise Route des Brasseurs de Franche-Comté

M. BAULIEU.- Ce rapport est tout aussi important, mais d'une autre nature. C'est une subvention à la Brassicomtoise, Route des Brasseurs de Franche-Comté. 16 brasseurs comtois se sont réunis au sein d'une association qui structure une « Route des brasseurs » : la Brassicomtoise. Parmi ces producteurs, 4 sont grands bisontins et 3 nouveaux projets issus du territoire de l'Agglomération pourraient aussi rejoindre l'association dans les prochains mois. Cette démarche de structuration espère générer des retombées touristiques et économiques. À ce titre, il est proposé l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'association pour permettre une meilleure visibilité des sites de la route accueillis dans le périmètre du Grand Besançon.

Je voudrais ajouter que lorsque l'on croit que les choses sont définitives en économie, ce n'est pas toujours le cas. Tout le monde se rappelle de la disparition de nombreuses brasseries, notamment la brasserie de Gangloff ou la brasserie de Sochaux. Depuis quelques années, la bière Rouget-de-Lisle ayant inauguré la formule, nous voyons un regain de brasseries artisanales. J'ai rencontré il y a quelques jours une étudiante qui travaillait là-dessus. Elle m'a dit qu'en 2015, 600 brasseries artisanales ont été créées. Elles ne vivront peut-être pas toutes très longtemps, mais cela prouve que rien n'est gravé dans le marbre et cela a un côté sympathique. C'est également un rapport décisionnel. Je ne vois pas d'objection. C'est adopté.

Rapport n° I.1.4 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (avril 2016)

M. BAULIEU.- Ce rapport est classique en matière de garanties d'emprunt Habitat pour 2 731 408 € pour :

- Grand Besançon Habitat (GBH) : 979 232 € pour la construction d'une maison relais de 25 studios, 22 Chemin de l'Espérance à Besançon,
- Grand Besançon Habitat : 368 959 € pour la réhabilitation de 51 logements, avenue Ile-de-France à Besançon,
- Habitat 25 : 585 714 € pour la réhabilitation de 66 logements, avenue Ile-de-France à Besançon,
- Grand Besançon Habitat : 779 502 € pour l'acquisition en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 15 logements collectifs, rue Pierre Vernier et rue Xavier Marmier à Besançon.

Les dispositions de règlement de garanties ont été respectées (vérification des ratios, etc.)

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Madame ROCHDI et Messieurs CURIE, GAVIGNET et STEPOURJINE. Je ne vais pas le dire à chaque fois ici, mais je le dirai en assemblée. Vous notez bien toutes celles et tous ceux qui ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n° I.1.5 - Pertes sur créances irrécouvrables

M. BAULIEU.- Périodiquement, nous sommes amenés à examiner ce genre de rapport pour un total de 63 000 € couvrant des titres de recettes émis entre 2000 et 2015. Dans ce rapport, vous sont rappelées les deux notions que sont :

- les créances éteintes lorsqu'elles font l'objet d'un effacement définitif de dettes suite à un jugement de surendettement ou de liquidation judiciaire,
- l'admission en non-valeur lorsque celui qui doit recouvrer a épuisé les voies de recours et qu'il n'y a plus d'espoir. Toutefois, il y a toujours un retour possible. S'il y a un retour à meilleure fortune, on peut y revenir. Cela ne clôt pas l'affaire définitivement.

Une fois que vous avez bien cela en tête, nous avons :

- pour le budget principal : 5 193 €,
- pour le budget annexe Déchets : 54 000 €,
- pour le budget annexe CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) : 4 259 €.

Vous avez notamment, et plus particulièrement sur les budgets annexes Déchets et CRR, un petit descriptif de ce dont sont constituées ces sommes irrécouvrables.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Ressources humaines

Rapport n° I.2.1 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

M. BAULIEU.- Vous connaissez la règle. Lorsque les gens ne sont plus contractuels, ils sont en CDI. Comme c'est la règle d'usage, nous devons périodiquement procéder à une révision de leur situation. Tel est l'objet concernant le chef du service Culture, Tourisme et Sport. C'est le régime de droit commun des personnes sous CDI et vous avez le dispositif au 3^e paragraphe de la conclusion de ce qui est proposé pour cette actualisation. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n° I.2.2 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents suite à une procédure de recrutement (SYBERT)

M. BAULIEU.- Il s'agit d'un ajustement technique de la liste des emplois permanents, suite à une procédure de recrutement au SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), vous savez que nous avons délibéré sur ce recrutement le 24 septembre 2015. Je passe sur les détails pour indiquer que la personne retenue n'est ni sur liste d'aptitude, ni en poste. Il s'agit de prendre formellement la décision de recruter cette personne sous contrat par dérogation de la loi de 1984.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

**Rapport n°3.1 - Soutien financier à l'organisation des 10^{es} Rencontres Technologiques Européennes
Micro et Nanotechnologies dans le cadre du salon Micronora 2016**

M. FELT.- Il s'agit de voter une subvention de 2 000 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CCI) dans le cadre des 10^{es} Rencontres Technologiques à Micronora. Pour mémoire, nous soutenons cette manifestation qu'est Micronora depuis 2004, tous les deux ans, pour cette subvention particulière. Le budget prévisionnel des Rencontres Technologiques est de l'ordre de 35 500 € et notre budget d'accompagnement de 2 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous êtes d'accord, c'est adopté.

Rapport n°3.2 - ZAC des Marnières - Convention de participation d'urbanisme avec l'enseigne Mc Donald's

M. FELT.- Il s'agit de lancer une restauration, d'envisager la création d'un restaurant d'environ 800 m². Mc Donald's s'installera, d'une part, sur des fonciers acquis auprès de notre aménageur et, d'autre part, sur une parcelle acquise directement par l'enseigne. Le Code de l'Urbanisme prévoit une convention de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC. À ce titre, nous devons déterminer cette participation, sachant que le foncier acquis directement auprès de l'aménageur servira à implanter le restaurant et que les trois petites parcelles AP n°64, 65 et 66 sont à acquérir auprès d'un particulier. Ces trois parcelles étant à usage de parking, la participation sera à hauteur de 0 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais pour les autres parcelles, ils paieront.

M. FELT.- Je précise pour votre information que la parcelle de 3 000 m² que nous avons cédée a été vendue au prix de 950 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous l'avons vendue un très bon prix.

M. FELT.- Oui, 950 000 € est un excellent prix.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est très bien vendu.

M. FELT.- Félicitations à ceux qui ont négocié. Il faut approuver le projet de convention de participation à intervenir avec la SPL 25 et Mc Donald's dans le cadre de la concession d'aménagement.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela a été bien vendu et accepté sans discussion. C'est un emplacement privilégié. Cette société est dynamique, elle a de l'argent, elle voulait aller là et elle y met le prix.

M. FELT.- Quand nous regardons l'emplacement, sur le plan, il est majeur.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut dire que cela a été très bien vendu. Nous pensions qu'ils discuteraient, mais ils n'ont même pas discuté.

M. FELT.- Peut-être que nous aurions pu le vendre plus cher.

M. LE PRÉSIDENT.- Ramené au m², le prix n'est pas mal non plus. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Cité des plantes 2016 - Demande de subvention de la Société d'horticulture de Franche-Comté (SHFC) et des amis des jardins botaniques

M. HUOT.- Ce rapport concerne une demande de subvention de la SHFC pour son édition de la Cité des Plantes 2016 qui se tiendra le 30 avril prochain. Nous rappelons que c'est l'occasion de sensibiliser le grand public sur la biodiversité et le patrimoine végétal. C'est une opération avec des dépenses de 15 200 €. Comme il y a du bénévolat sur lequel il n'y a pas de suspension, l'assiette éligible s'élève à 3 000 €. Avec le règlement du calcul de la subvention, cela fait 20 % de ces 3 000 €. Nous proposons ainsi une subvention de 600 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Françoise, es-tu toujours Présidente ?

Mme PRESSE.- Non, et je ne l'ai jamais été. C'est Corinne TISSIER.

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous n'avez pas de remarque, c'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Subventions < 10 000 €

M. STEPOURJINE.- Ce rapport concerne l'aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL) pour des propriétaires occupants (3 dossiers), pour des propriétaires bailleurs (2 dossiers) et pour des propriétaires occupants à ressources modestes (1 dossier), soit 6 demandes pour un montant de subventions estimé à 37 983 €.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - EPF du Doubs - Validation de la tranche annuelle 2016 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2016-2020

M. LE PRÉSIDENT.- Ce projet relève d'une décision du Bureau. Sont conseillers intéressés les 9 membres du Bureau, par ailleurs Vice-Présidents et/ou membres du CA de l'EPF (Établissement Public Foncier), à savoir Mesdames BARTHELET et DONEY et Messieurs BAULIEU, BLESSEMAILLE, CURIE, GAVIGNET, LIME, LOYAT et SCHAUSS.

Êtes-vous d'accord ? Ceux que je viens de nommer ne votent pas. Nous vous demandons de valider la tranche annuelle 2016 du PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention) qui est largement décrit dans ce dossier, par exemple sur la commune de Chalèze. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

La séance est levée.